ART. 2 N° 189

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 189

présenté par M. Chanteguet

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« une ou plusieurs substances ou un usage »,

les mots:

« y rechercher une ou plusieurs substances minérales ou fossiles ou pour un usage déterminé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.